

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 4 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 avril 2007 portant nomination à la commission de cosmétologie auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASP1030137A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5131-3, D. 5321-7 et suivants ;
Vu l'arrêté du 23 juin 2000 modifié relatif à la commission de cosmétologie prévue à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique ;
Vu l'arrêté du 18 avril 2007 portant nomination à la commission de cosmétologie prévue à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre suppléant de la commission de cosmétologie en qualité de personnalité scientifique exerçant dans l'industrie des produits cosmétiques ou la représentant, au titre du paragraphe 3 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 juin 2000 modifié, pour la durée du mandat restant à courir : M. Bourrust (François), en remplacement de M. Denis (Alain).

Article 2

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 4 mars 2010.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de la politique des pratiques
et des produits de santé,*
C. LEFRANC